

Composante du produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada

Juristat

ISSN 1205-8882

Article de *Juristat*

Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada, 2010-2011

par Mia Dauvergne
Centre canadien de la statistique juridique



diffusé le 11 octobre 2012



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

L'article « Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada, 2010-2011 » a été mis à jour le 12 octobre 2012. La modification concerne les données de l'Île-du-Prince-Édouard qui figurent dans le graphique 7. Le présent rapport a été révisé le 21 décembre 2012 en raison du fait que des données révisées ont été soumises par un secteur de compétence après la diffusion et qu'une erreur de saisie des données a été décelée durant la mise à jour. Ces révisions concernent les données du tableau 5 et de l'encadré 2.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 ^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada, 2010-2011 : faits saillants

- Au cours d'une journée typique en 2010-2011, il y avait, en moyenne, environ 163 000 contrevenants adultes sous la surveillance du système correctionnel au Canada. De ce nombre, 77 % se trouvaient dans la collectivité et 23 % étaient incarcérés.
- Le taux d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2010-2011 (616 pour 100 000 adultes), bien qu'il n'ait guère varié par rapport à l'année précédente (-1 %), était de 7 % inférieur à ce qu'il était 10 ans plus tôt. La diminution observée depuis 2000-2001 a été entraînée par la baisse du taux d'adultes sous surveillance dans la collectivité (-10 %), le taux d'adultes en détention ayant augmenté de 5 % au cours de cette période.
- Le Québec a déclaré le plus faible taux d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2010-2011, soit 303 contrevenants pour 100 000 adultes; ce taux était environ la moitié de la moyenne globale. En revanche, les taux les plus élevés ont été enregistrés dans les territoires, suivis du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Au cours d'une journée typique en 2010-2011, il y avait environ 38 000 adultes en détention. De ce nombre, 36 % se trouvaient dans un établissement fédéral (peines de deux ans ou plus), 29 % étaient dans un établissement provincial ou territorial (peines de moins de deux ans) et 34 %, en détention provisoire. Moins de 1 % des adultes sous garde étaient détenus temporairement pour une autre raison, par exemple aux fins de l'immigration.
- Parmi les provinces, c'est le Manitoba qui a affiché le taux d'incarcération le plus élevé, son taux relativement élevé d'adultes en détention provisoire ayant grandement contribué à cette situation. En revanche, la Nouvelle-Écosse a déclaré le taux d'incarcération le moins élevé, comme c'est le cas depuis plus de 20 ans.
- Le taux d'adultes en détention provisoire a fléchi de 6 % entre 2009-2010 et 2010-2011, soit la première baisse notable depuis plus de 10 ans. Ces dernières années, un grand nombre de provinces et de territoires ont pris des mesures pour réduire la période que passent les contrevenants en détention provisoire en attendant leur procès ou le prononcé de leur sentence.
- Dans l'ensemble, la plupart (76 %) des crimes commis par des adultes admis en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux en 2010-2011 étaient sans violence. Les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba faisaient exception à cette règle; dans ces secteurs de compétence, la plupart des admissions étaient consécutives à des crimes violents (74 % et 62 %).
- Comparativement à la population adulte en général, les adultes en détention ont tendance à être, de façon disproportionnée, de jeunes hommes célibataires (moins de 25 ans). De plus, les Autochtones étaient surreprésentés dans les établissements de détention dans l'ensemble des provinces et des territoires.
- Parmi les quelque 125 000 adultes sous surveillance dans la collectivité au cours d'une journée typique en 2010-2011, la plupart (83 %) étaient en probation. Après avoir diminué entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000, le taux de contrevenants en probation est demeuré relativement stable.
- Au cours d'une journée typique en 2010-2011, environ 11 % des contrevenants adultes sous surveillance dans la collectivité purgeaient une ordonnance de sursis. Après que cette peine a été édictée en 1996, le taux d'adultes purgeant une ordonnance de sursis a augmenté jusqu'en 2004-2005, puis a diminué légèrement.
- Le taux combiné d'adultes en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale a diminué chaque année après avoir atteint un sommet en 1993-1994. Le taux de contrevenants en liberté conditionnelle, qui se situait à 20 adultes pour 100 000 adultes dans la population en 2010-2011, était à son point le plus faible depuis que ces données ont été recueillies pour la première fois il y a plus de 30 ans.

Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada, 2010-2011

par Mia Dauvergne

Au Canada, l'administration des services correctionnels pour adultes, c'est-à-dire la détention et la surveillance dans la collectivité, est une responsabilité que se partagent l'administration fédérale et les administrations provinciales et territoriales. En général, le système fédéral a compétence sur les contrevenants adultes (18 ans et plus) qui purgent des peines de détention de deux ans ou plus ainsi que sur les contrevenants en liberté conditionnelle dans la collectivité (p. ex. en liberté conditionnelle ou d'office)¹. Le système des provinces et des territoires a compétence sur les contrevenants adultes qui purgent des peines de détention de moins de deux ans, sur ceux qui sont détenus en attendant leur procès ou le prononcé de leur sentence (détention provisoire) et sur les contrevenants qui purgent des peines dans la collectivité, comme la probation.

Grâce aux données de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes, de la composante des adultes de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels et du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes, le présent article du *Juristat* fournit de l'information sur les adultes sous garde et sous surveillance dans la collectivité au Canada². On y examine les tendances à court et à long termes aux échelons du pays et des provinces et des territoires. De plus, on y aborde les caractéristiques des adultes sous surveillance correctionnelle, comme l'âge, le sexe et l'identité autochtone.

Deux mesures complémentaires, soit les comptes moyens et les admissions, ont servi dans le présent article pour décrire le recours aux services correctionnels. Les comptes moyens fournissent un instantané de la population correctionnelle et servent à représenter le nombre de personnes sous garde ou sous surveillance dans la collectivité au cours d'une journée typique. Sauf indication contraire, les taux d'adultes sous la surveillance du système correctionnel sont fondés sur les comptes moyens. Les données sur les admissions, par contre, sont recueillies chaque fois qu'une personne est admise à un programme communautaire ou placée sous garde, et elles servent à décrire les caractéristiques des contrevenants dans les services correctionnels.

Il est important de souligner que, parmi les provinces et les territoires, certains n'ont pu déclarer des données complètes pour certaines années. Les lacunes en matière de déclaration sont notées en conséquence, s'il y a lieu³.

Le taux d'adultes sous la surveillance du système correctionnel affiche un léger recul en 2010-2011

Au cours d'une journée typique en 2010-2011, il y avait, en moyenne, environ 163 000 contrevenants adultes (18 ans et plus) sous la surveillance du système correctionnel au Canada (tableau 1)⁴. Même s'il y avait environ 950 contrevenants de plus qu'en 2009-2010, après rajustement pour tenir compte des changements démographiques, le taux (616 contrevenants pour 100 000 adultes) était environ de 1 % inférieur à l'année précédente⁵. Le taux d'adultes sous surveillance correctionnelle était près de 7 % inférieur à celui enregistré 10 ans plus tôt, la majeure partie de la diminution s'étant produite entre 2002-2003 et 2004-2005 (graphique 1)⁶.

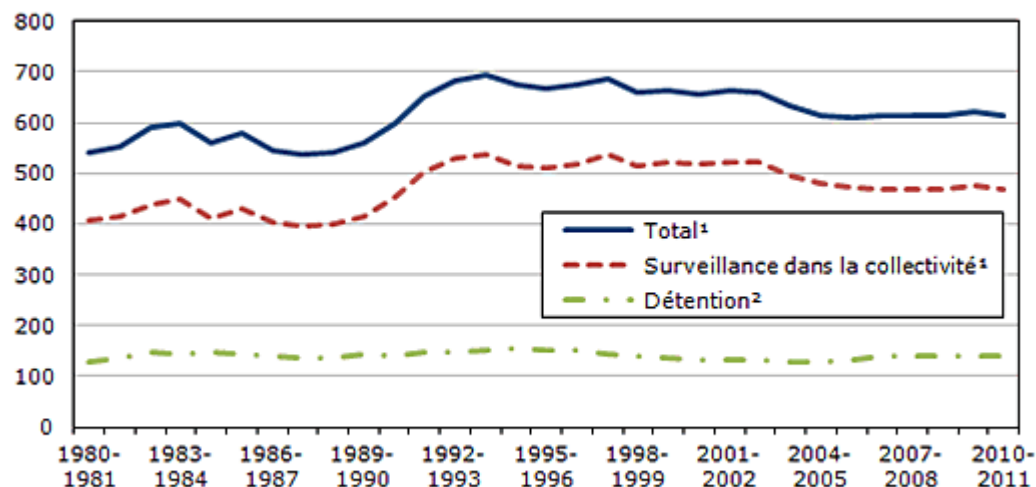
La population correctionnelle totale est composée des contrevenants qui font l'objet d'une surveillance dans la collectivité et de ceux qui sont dans un établissement de détention provincial, territorial ou fédéral. Comme par le passé, la majorité (77 %) des adultes sous surveillance correctionnelle en 2010-2011 se trouvaient dans la collectivité, habituellement en probation, et environ le quart (23 %) étaient incarcérés⁷.

La diminution générale du taux de la population correctionnelle au cours des 10 dernières années a surtout été entraînée par la baisse du taux d'adultes sous surveillance dans la collectivité, lequel a reculé de 10 % depuis 2000-2001⁸. En revanche, le taux d'adultes en détention a augmenté de 5 % au cours de cette période⁹.

Graphique 1

Comptes moyens des adultes sous surveillance dans la collectivité et en détention, Canada, 1980-1981 à 2010-2011

taux pour 100 000 adultes de 18 ans et plus



1. Comprend les contrevenants adultes admis à des programmes de surveillance dans la collectivité et qui relèvent des administrations provinciales et fédérale. En raison de l'indisponibilité des données pour certaines années, les secteurs de compétence suivants ont été retirés afin de permettre l'établissement de comparaisons au fil du temps : Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

2. Comprend les contrevenants adultes qui sont détenus dans les établissements provinciaux et fédéraux. En raison de l'indisponibilité des données pour certaines années, les secteurs de compétence suivants ont été retirés afin de permettre l'établissement de comparaisons au fil du temps : Île-du-Prince-Édouard et Nunavut.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance dans la collectivité et en détention au cours d'une journée typique. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

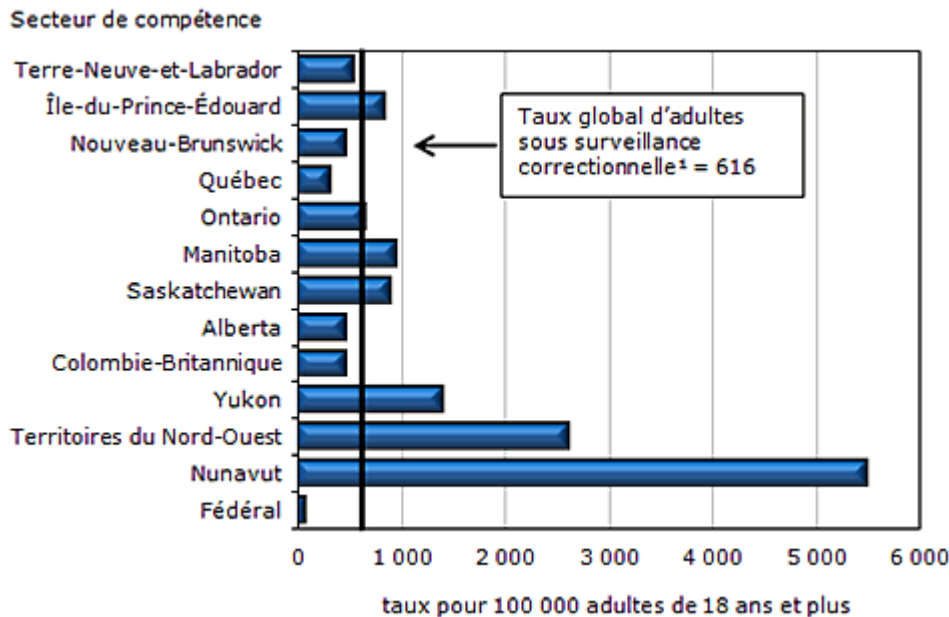
Le taux d'admissions est l'un des principaux facteurs qui peut avoir une incidence sur le compte quotidien moyen des contrevenants dans les services correctionnels. Comme il a été mentionné précédemment, une admission est comptée chaque fois qu'une personne commence une période de détention ou un programme de surveillance dans la collectivité. Ainsi, la même personne peut être comptée plusieurs fois lorsqu'elle passe d'un statut juridique à un autre (p. ex. de la détention provisoire à la détention après condamnation et à la surveillance dans la collectivité) ou lorsqu'elle réintègre le système pendant la même année. À l'exclusion de la Colombie-Britannique et du Nunavut, environ 332 000 adultes ont été admis aux services correctionnels en 2010-2011 (tableau 2). Le taux d'admissions pour 100 000 adultes a par conséquent diminué de 3 % depuis 2009-2010 et de 5 % depuis 2000-2001^{10, 11}.

Le Québec déclare le plus faible taux d'adultes sous surveillance correctionnelle

Les taux de contrevenants adultes sous surveillance correctionnelle ne sont pas uniformes dans l'ensemble du pays (tableau 3, graphique 2). Parmi les provinces, par exemple, c'est au Québec que le taux était le moins élevé en 2010-2011 (303 pour 100 000 adultes); il se situait à environ la moitié de la moyenne globale (616) et il était bien en deçà des taux notés au Manitoba (953), en Saskatchewan (890) et à l'Île-du-Prince-Édouard (825)¹². Les taux observés dans les territoires étaient beaucoup plus élevés qu'ailleurs au Canada.

Graphique 2

Comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le secteur de compétence, 2010-2011



1. Exclut la Nouvelle-Écosse en raison de l'indisponibilité des données pour 2010-2011 sur les contrevenants adultes sous surveillance dans la collectivité.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes détenus dans les établissements provinciaux, territoriaux et fédéraux au cours d'une journée typique. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, ces résultats correspondent généralement à la tendance des taux de crimes déclarés par la police. En 2011, le taux de criminalité affiché par le Québec occupait l'avant-dernier rang, tandis que les taux de criminalité les plus élevés ont été enregistrés par les territoires, puis la Saskatchewan et le Manitoba (Brennan, 2012).

De plus, la baisse générale du taux de la population correctionnelle depuis 2000-2001 n'a pas été observée dans chaque province et territoire. Bien que le Québec ait enregistré le plus faible taux de contrevenants adultes en 2010-2011, cette province a inscrit la hausse la plus prononcée par rapport à il y a 10 ans, soit 18 %. L'Île-du-Prince-Édouard (+11 %) et la Saskatchewan (+11 %) ont également connu une augmentation de leur taux d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours des 10 dernières années. En revanche, le Yukon (-34 %), Terre-Neuve-et-Labrador (-21 %) et la Colombie-Britannique (-19 %) ont enregistré les baisses les plus marquées¹³.

Le taux d'incarcération au Canada affiche légère augmentation en 2010-2011

La population carcérale du Canada se répartit entre deux catégories principales : la détention après condamnation et la détention provisoire¹⁴. Les personnes en détention après condamnation comprennent les contrevenants qui ont été déclarés coupables d'un crime et qui sont détenus, soit dans un établissement fédéral (peines de deux ans ou plus), soit dans un établissement provincial ou territorial (peines de moins de deux ans). La détention provisoire, par contre, est une forme de détention temporaire ordonnée par le tribunal pour les contrevenants qui attendent leur procès, le prononcé de leur sentence ou le début de leur peine privative de liberté. Comme les adultes condamnés à moins de deux ans de prison, ceux qui sont en détention provisoire sont généralement détenus dans des établissements provinciaux ou territoriaux.

Au cours d'une journée typique en 2010-2011, environ 38 000 contrevenants étaient en détention (tableau 4). De ce nombre, 36 % purgeaient une peine dans un établissement fédéral, 29 % dans un établissement provincial ou territorial et 34 %, étaient en détention provisoire. Moins de 1 % des adultes sous garde faisaient l'objet d'un autre type de détention temporaire, comme la détention aux fins de l'immigration ou la suspension d'une liberté conditionnelle.

Le taux d'incarcération des adultes est fondé sur le nombre quotidien moyen d'adultes qui sont en détention après condamnation ou en détention provisoire, ou qui sont détenus temporairement pour une autre raison au Canada. Le taux d'incarcération des adultes au Canada, qui s'élevait à 140 pour 100 000 adultes en 2010-2011, était en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente et de 5 % supérieur à celui enregistré 10 ans plus tôt¹⁵. L'augmentation globale du taux d'incarcération découle principalement du taux de détention provisoire, qui a augmenté de 52 % entre 2000-2001 et 2010-2011. Bien que les taux de détention après condamnation tant dans les établissements fédéraux que dans les établissements provinciaux et territoriaux aient augmenté en 2010-2011 par rapport à l'année précédente, les deux taux ont diminué au cours de la période de 10 ans, en baisse de 6 % et de 12 % respectivement.

Encadré 1**Taux d'incarcération internationaux**

Les taux d'incarcération varient considérablement dans le monde. Les dernières statistiques provenant du Centre international d'études pénitentiaires (CIEP) révèlent que, parmi les 34 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada se classe au milieu en ce qui a trait aux taux d'incarcération. Les données provenant du CIEP montrent que les États-Unis affichent le taux d'incarcération le plus élevé, qui est plus du double de celui du pays se situant au deuxième rang. Le taux du Canada est environ le sixième de celui des États-Unis, mais il est supérieur à ceux de nombreux pays d'Europe dont le développement socioéconomique est similaire.

Tableau de l'encadré 1**Taux d'incarcération internationaux, pays de l'OCDE**

Pays	Taux d'incarcération¹
États-Unis	730
Chili	295
Estonie	252
Israël	236
République tchèque	223
Pologne	222
Slovaquie	203
Mexique	201
Nouvelle-Zélande	190
Hongrie	173
Turquie	168
Royaume-Uni : Angleterre et pays de Galles	154
Espagne	153
Australie	129
Portugal	126
Luxembourg	124
Canada	117
Grèce	111
Italie	109
Autriche	104
France	101
Belgique	100
République d'Irlande	98
République de Corée (Sud)	96
Pays-Bas	87
Allemagne	83
Suisse	76
Danemark	74
Norvège	73
Suède	70
Slovénie	64
Finlande	59
Japon	55
Islande	47

1. Les chiffres représentent les données les plus récentes disponibles auprès du Centre international d'études pénitentiaires depuis juillet 2012 (www.prisonestudies.org/fr.html). Les taux sont fondés sur le nombre total de contrevenants incarcérés (y compris les jeunes) et sont calculés pour 100 000 habitants. Étant donné que le taux d'incarcération pour le Canada figurant dans le présent tableau comprend les jeunes et qu'il est calculé à partir de l'ensemble de la population, il ne correspond pas aux chiffres présentés ailleurs dans ce rapport.

Note : Les méthodes utilisées pour dénombrer les contrevenants incarcérés peuvent varier d'un pays à l'autre. Par conséquent, les données sont présentées à titre d'information seulement. Il faut donc faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est composée de 34 pays membres dont la mission consiste à promouvoir les politiques visant à améliorer le bien-être socioéconomique des gens partout dans le monde.

Source : Walmsley, Roy, *World Prison Brief*, Centre international d'études pénitentiaires.

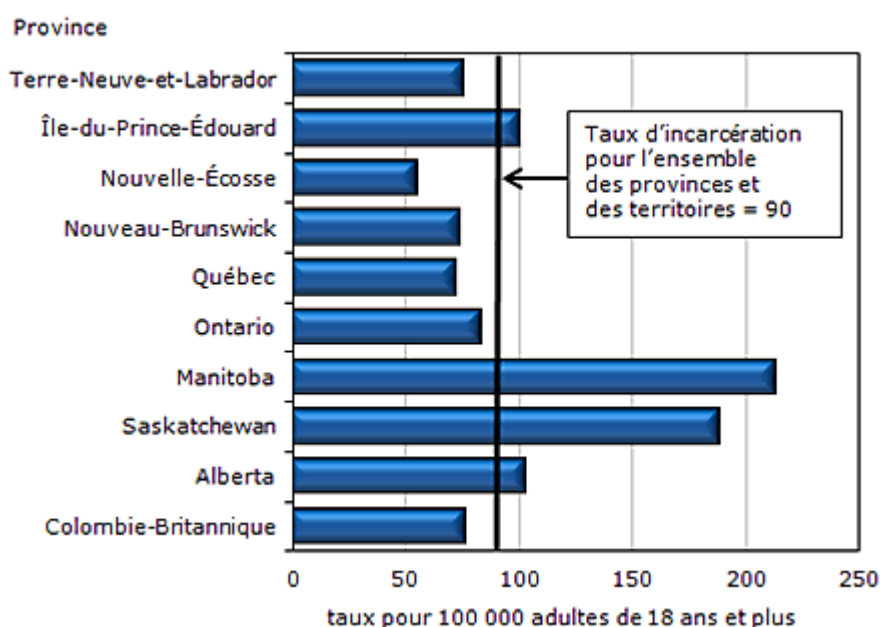
Le Manitoba affiche le taux d'incarcération le plus élevé parmi les provinces

Comme c'est le cas depuis le début de la collecte des données en 1978, les taux d'incarcération dans les territoires, en particulier les Territoires du Nord-Ouest, étaient supérieurs à ceux des provinces en 2010-2011 (tableau 4)¹⁶. Parmi les provinces, le Manitoba a déclaré le taux d'incarcération le plus élevé (213 pour 100 000 adultes); ce taux était plus du double de la moyenne pour les provinces et les territoires, laquelle s'établissait à 90 (graphique 3).

Le taux élevé au Manitoba était en grande partie attribuable au taux relativement élevé d'adultes en détention provisoire. Une comparaison de la population en détention après condamnation seulement révèle que le taux de la Saskatchewan était bien au-dessus de celui du Manitoba (124 et 76 respectivement). En revanche, la Nouvelle-Écosse a enregistré le plus faible taux d'adultes en détention, tout comme on l'a constaté au cours des 20 dernières années.

Graphique 3

Comptes moyens des adultes en détention (taux d'incarcération), selon la province, 2010-2011



Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes détenus dans les établissements provinciaux et territoriaux au cours d'une journée typique. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

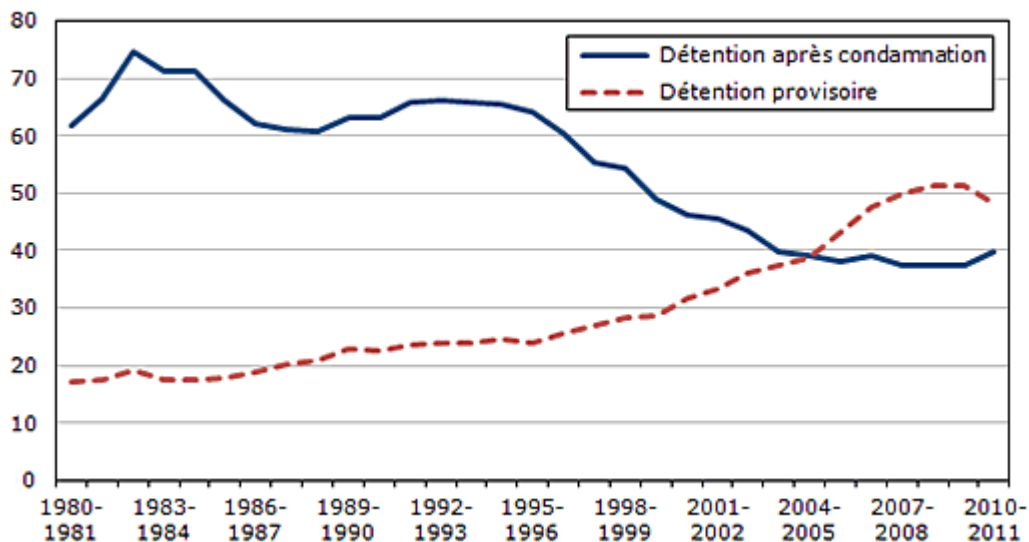
Le taux d'adultes en détention provisoire diminue pour la première fois en plus de 10 ans

Pendant les dernières décennies, les tendances de la détention après condamnation et de la détention provisoire dans les établissements provinciaux et territoriaux ont beaucoup varié. Plus particulièrement, depuis le milieu des années 1980, le taux d'adultes en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux diminue graduellement, alors que le taux d'adultes en détention provisoire augmente progressivement (graphique 4). Par conséquent, la composition de la population carcérale dans les établissements provinciaux et territoriaux a évolué; elle est passée d'une population composée surtout de contrevenants en détention après condamnation à une population composée surtout de contrevenants en détention provisoire.

Graphique 4

Comptes moyens des adultes détenus dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon le type de détention, 1980-1981 à 2010-2011

taux d'adultes de 18 ans et plus détenus dans les établissements provinciaux et territoriaux



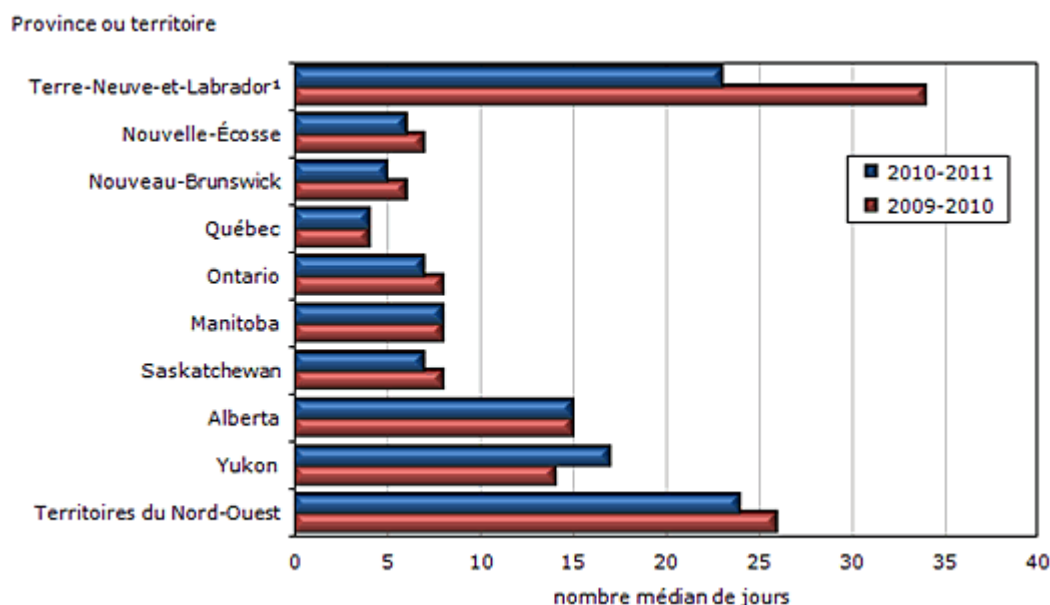
Note : En raison de l'indisponibilité des données pour certaines années, les secteurs de compétence suivants ont été retirés afin de permettre l'établissement de comparaisons au fil du temps : Île-du-Prince-Édouard et Nunavut. Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes en détention après condamnation et en détention provisoire au cours d'une journée typique. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés. Exclut les adultes détenus pour des raisons autres que la détention après condamnation ou la détention provisoire, notamment la détention aux fins de l'immigration.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

Au cours d'une journée typique en 2010-2011, les adultes en détention provisoire représentaient 53 % des adultes sous garde dans les établissements provinciaux et territoriaux, alors que ceux en détention après condamnation en constituaient 45 %. Il y a 10 ans, les proportions étaient inversées, soit 40 % et 58 % respectivement¹⁷. Cela dit, le taux d'adultes en détention provisoire en 2010-2011 a diminué de 6 % par rapport à l'année précédente, soit la première baisse notable en plus de 10 ans. Entre 2009-2010 et 2010-2011, seulement 1 des 10 secteurs de compétence déclarants (Yukon) a affiché une hausse du temps médian passé en détention provisoire par les adultes. Les autres provinces et territoires ont soit connu une baisse ou sont demeurés stables (graphique 5)¹⁸.

Graphique 5

Nombre médian de jours passés en détention provisoire par les adultes, selon la province ou le territoire, 2009-2010 et 2010-2011



1. Les courtes périodes de détention provisoire sont gérées par la Gendarmerie royale du Canada et sont exclues du calcul de la médiane. Cela expliquerait en partie pourquoi Terre-Neuve-et-Labrador déclare des séjours en détention provisoire plus longs.

Note : Exclut l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique et le Nunavut en raison de l'indisponibilité des données.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

La diminution récente du taux de détention provisoire pourrait être en partie attribuable aux mesures prises par de nombreuses provinces et de nombreux territoires pour réduire le temps passé en détention provisoire. Par exemple, certains secteurs de compétence ont embauché d'autres procureurs, techniciens juridiques et employés de bureau afin d'accroître l'efficacité du processus judiciaire (p. ex. gouvernement de la Saskatchewan, 2010; ministère de la Justice du Manitoba, 2010). De plus, certains tribunaux ont maintenant recours à la vidéoconférence pour tenir les audiences de routine afin d'accélérer le processus judiciaire (p. ex. gouvernement de l'Alberta, 2007; gouvernement de l'Ontario, 2010; Cour provinciale du Manitoba, 2005; gouvernement de la Saskatchewan, 2010). On estime également que la mise en œuvre de la loi C-25 en 2010, qui restreint le crédit qui peut être accordé pour le temps passé en détention provisoire, a permis de réduire la population en détention provisoire (ministère de la Justice Canada, 2011).

Encadré 2

Coût du système correctionnel pour adultes du Canada

À l'exclusion du Yukon et du Nunavut, les dépenses relatives aux services correctionnels pour adultes, y compris les salaires et les coûts d'exploitation, ont totalisé environ 4,1 milliards de dollars en 2010-2011 (tableau 5)¹⁹. Après correction pour l'inflation, ce montant a progressé de 1,2 % par rapport à 2009-2010 et de 40,2 % par rapport à il y a 10 ans. Comme par les années passées, environ les trois quarts (77 %) des coûts des services correctionnels concernaient les salaires, traitements et avantages sociaux et le quart (23 %), les dépenses d'exploitation.

Les coûts associés aux services de détention représentaient près des trois quarts (72 %) de toutes les dépenses relatives aux services correctionnels en 2010-2011, alors que les coûts liés aux services de surveillance dans la collectivité en constituaient 13 %²⁰. Cette constatation valait malgré le fait que le nombre total d'adultes en détention était beaucoup moins élevé que le nombre d'adultes sous surveillance dans la collectivité. Il est en général plus coûteux d'incarcérer des contrevenants que de les surveiller dans la collectivité.

Les coûts de détention fédéraux ont tendance à être plus élevés que ceux des provinces et des territoires étant donné que les contrevenants sous responsabilité fédérale (peines de deux ans ou plus) nécessitent habituellement des niveaux de sécurité plus élevés et des programmes spécialisés à plus long terme (Johnson, 2004). En 2010-2011, le coût quotidien moyen d'un détenu sous responsabilité fédérale s'élevait à environ 357 \$, soit près du double du coût quotidien moyen de 171 \$ pour incarcérer un détenu en milieu provincial ou territorial²¹.

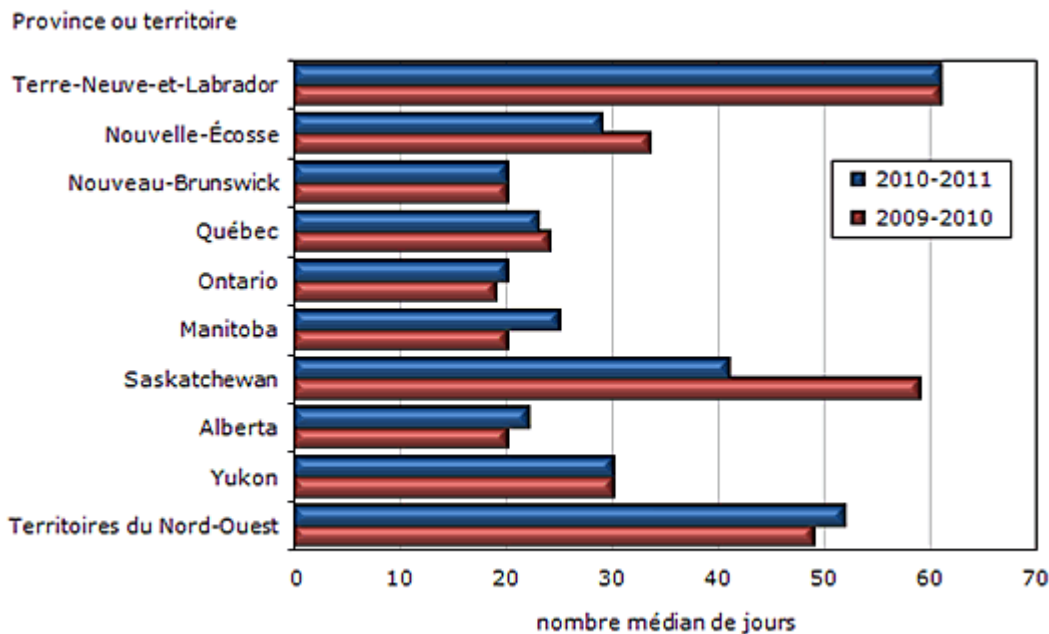
La plupart des adultes sont détenus dans un établissement provincial ou territorial en raison de crimes sans violence

Le juge tient compte de nombreux facteurs au moment de décider d'imposer ou non une peine de détention à un contrevenant. Parmi ces facteurs, on trouve, mais sans s'y limiter, la protection de la société, la réadaptation du contrevenant, l'étendue des méfaits infligés à la victime et les antécédents criminels du contrevenant (ministère de la Justice Canada, 2005). De plus, le juge tient invariablement compte de la nature du crime, y compris du type d'infraction commise (ministère de la Justice Canada, 2005).

Dans l'ensemble, la plupart des crimes commis par des adultes admis en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux en 2010-2011 étaient sans violence²². Plus précisément, 76 % de ces admissions concernaient des crimes contre les biens, la conduite avec facultés affaiblies, des infractions relatives aux drogues ou d'autres infractions sans violence, tandis que 24 % étaient consécutives à des crimes violents (tableau 6). Les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba faisaient exception à cette règle; la plupart des admissions en détention après condamnation dans ces secteurs de compétence étaient consécutives à des crimes violents (74 % et 62 % respectivement). En outre, à l'Île-du-Prince-Édouard, un peu plus de la moitié (53 %) des admissions en détention après condamnation en 2010-2011 étaient attribuables à la conduite avec facultés affaiblies.

Le temps médian passé en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux a tendance à varier d'un secteur de compétence à l'autre. Le temps médian passé en détention, qui n'a pas beaucoup varié depuis 10 ans, était le plus long à Terre-Neuve-et-Labrador (61 jours) en 2010-2011. En revanche, le temps médian passé en détention le plus court a été constaté au Nouveau-Brunswick, et en Ontario (20 jours), soit le tiers du temps médian passé en détention à Terre-Neuve-et-Labrador (graphique 6)²³.

Graphique 6
 Nombre médian de jours passés par les adultes en détention après condamnation dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la province ou le territoire, 2009-2010 et 2010-2011



Note : Exclut l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique et le Nunavut en raison de l'indisponibilité des données.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Les Autochtones en détention demeurent surreprésentés

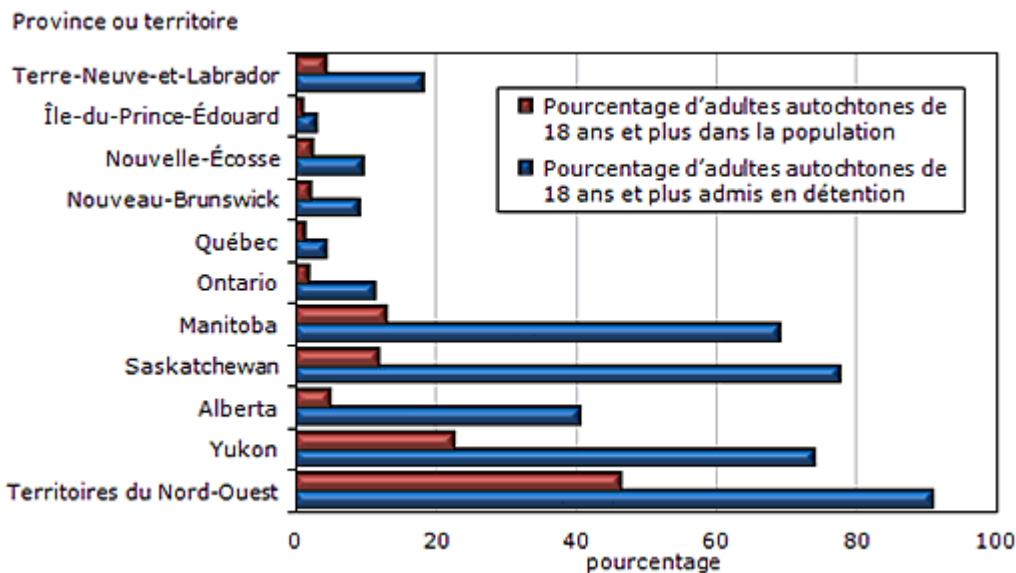
Chaque fois qu'un adulte condamné commence une période de détention, des renseignements sur les caractéristiques démographiques, comme le sexe, l'état matrimonial, l'âge et l'identité autochtone, sont recueillis par l'agent d'accueil²⁴. Ces données révèlent que les adultes purgeant une peine d'emprisonnement en 2010-2011 étaient généralement des hommes célibataires relativement jeunes. Plus particulièrement, 89 % des adultes admis en détention après condamnation en 2010-2011 étaient des hommes, 62 % étaient célibataires (jamais mariés) et 24 % étaient âgés de moins de 25 ans.

De plus, les adultes admis en détention après condamnation étaient de façon disproportionnée des Autochtones. En 2010-2011, 27 % des adultes dans les établissements de détention provinciaux et territoriaux et 20 % de ceux dans les établissements fédéraux étaient Autochtones; ces proportions étaient environ de sept à huit fois plus élevées que celle des Autochtones (3 %) dans la population adulte totale (Statistique Canada, 2012a)²⁵.

Le nombre disproportionné d'Autochtones en détention était semblable dans l'ensemble des provinces et des territoires (graphique 7) et s'appliquait particulièrement aux contrevenantes. En 2010-2011, 41 % des femmes et 25 % des hommes en détention après condamnation étaient Autochtones.

Graphique 7

Admissions d'adultes autochtones en détention, selon la province ou le territoire, 2010-2011



Note : Exclut les admissions en détention pour lesquelles l'identité autochtone était inconnue. Exclut la Colombie-Britannique et le Nunavut en raison de l'indisponibilité des données. Les estimations de la population sont fondées sur les données du Recensement de 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels.

La surreprésentation des peuples autochtones au sein du système de justice pénale est un problème de longue date. En 1989, par exemple, les préoccupations à l'égard des peuples autochtones dans le système correctionnel ont été soulevées dans un rapport de la Commission royale, qui s'est penchée sur la poursuite et la condamnation injustifiée de Donald Marshall, Jr (Nouvelle-Écosse, 1989). Quelques années plus tard, en 1996, le *Code criminel* a été réformé de façon à inclure une exigence particulière pour que les tribunaux tiennent compte de toutes les sanctions substitutives applicables autres que l'incarcération, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones. Au cours des années qui ont suivi, de nombreuses initiatives, enquêtes, ainsi que de nombreux énoncés d'intérêt public et groupes de travail ont cherché de façon constante à régler cette situation²⁶.

Les adultes en détention en Saskatchewan présentent en moyenne quatre besoins en matière de réadaptation sur six

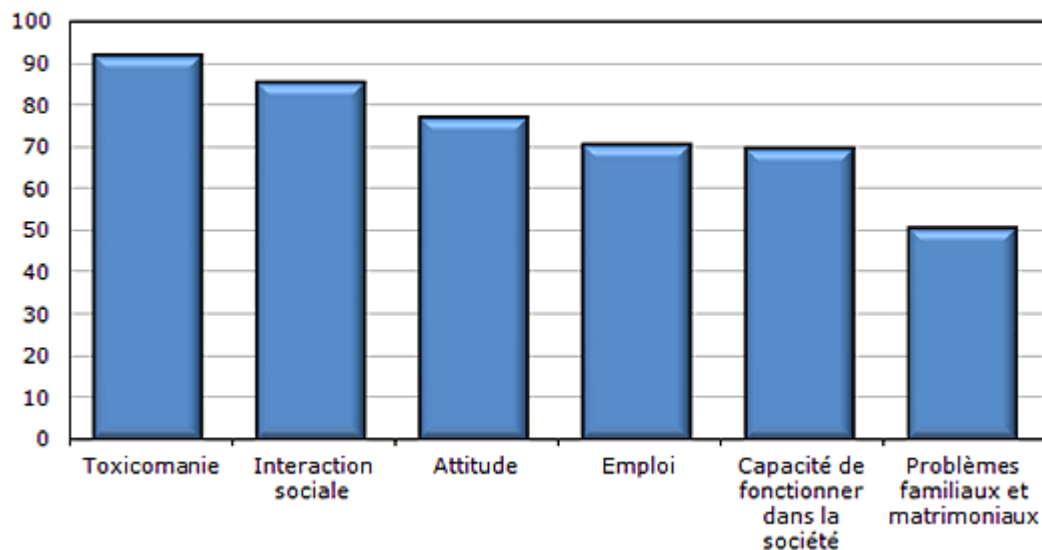
En plus de recueillir des renseignements démographiques, de nombreuses provinces mènent des évaluations pour aider à déterminer les besoins en matière de traitement et de programme des contrevenants. À l'échelon des provinces et des territoires, les renseignements tirés des évaluations des besoins portent principalement sur six domaines : l'alcoolisme et l'abus de drogues (toxicomanie), les pairs et compagnons ayant des tendances criminelles (interaction sociale), la capacité de fonctionner dans la société, l'emploi, les problèmes familiaux et matrimoniaux, et l'attitude²⁷. En 2010-2011, les renseignements recueillis dans le cadre des évaluations des besoins ont été communiqués à Statistique Canada pour les contrevenants adultes admis en détention dans des établissements correctionnels en Saskatchewan.

Les résultats de la Saskatchewan révèlent que les adultes qui ont été admis en détention en 2010-2011 présentaient généralement 4 des 6 besoins en matière de réadaptation²⁸. Le besoin le plus courant était dans le domaine de la toxicomanie; il a été observé chez 9 adultes sur 10 (92 %) admis en détention. Des proportions considérables de contrevenants présentaient aussi des besoins dans les domaines de l'interaction sociale (85 %), de l'attitude (77 %), de l'emploi (70 %), de la capacité de fonctionner dans la société (69 %) et des problèmes familiaux et matrimoniaux (50 %) (graphique 8).

Graphique 8

Adultes en détention après condamnation, selon le type de besoin en matière de réadaptation, Saskatchewan, 2010-2011

pourcentage d'adultes de 18 ans et plus en détention après condamnation



Note : Les données sont fondées sur l'évaluation des besoins la plus récente. Une personne est considérée comme ayant un besoin particulier lorsque le niveau de besoin est évalué comme moyen ou élevé. Exclut les adultes qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des besoins. Ces catégories ne s'excluent pas mutuellement.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Le niveau de scolarité des contrevenants est un autre aspect évalué au moment de l'admission en détention après condamnation. En 2010-2011, des renseignements sur le niveau de scolarité des contrevenants ont été déclarés par la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan. Ces données révèlent que 44 % des contrevenants de ces provinces qui étaient âgés de 25 ans et plus au moment de l'admission n'avaient pas terminé leurs études secondaires, comparativement à 21 % des personnes du même âge dans la population générale (Statistique Canada, 2012b).

La plupart des adultes sous surveillance dans la collectivité sont en probation

Les contrevenants adultes sous surveillance dans la collectivité entrent dans l'une des deux catégories suivantes : les peines à purger dans la collectivité ou la libération conditionnelle. Les adultes qui purgent des peines dans la collectivité sont ceux qui font l'objet d'une sanction judiciaire, c'est-à-dire la probation ou une ordonnance de sursis²⁹. Les adultes en liberté conditionnelle sont ceux qui sont graduellement libérés d'un établissement de détention dans la collectivité grâce à des mécanismes structurés, comme la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office.

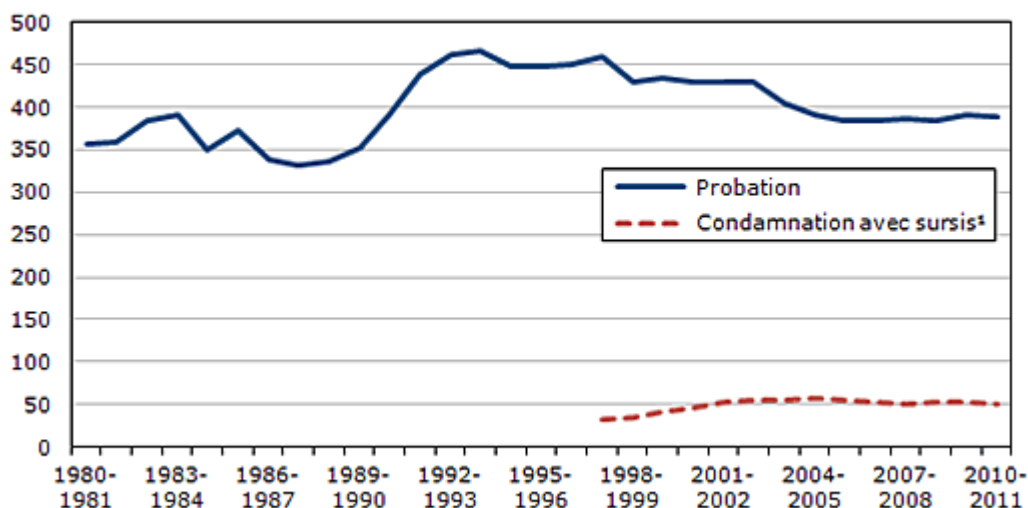
Au cours d'une journée typique en 2010-2011, il y avait environ 125 000 adultes sous surveillance dans la collectivité au Canada (tableau 7); la majorité (83 %) d'entre eux étaient en probation³⁰. Les contrevenants condamnés à une peine de probation demeurent dans la collectivité mais sont assujettis à un certain nombre de conditions pour toute la durée de l'ordonnance. Certaines conditions, comme se présenter à un agent de probation, sont obligatoires et s'appliquent à tous les contrevenants en probation. D'autres conditions, comme faire des travaux communautaires, se soumettre à un traitement ou s'abstenir de consommer de l'alcool, varient d'un cas à l'autre. Le manquement aux conditions d'une ordonnance de probation peut entraîner des accusations au criminel qui sont assujetties à une peine maximale de deux ans d'emprisonnement.

Après avoir fléchi entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000, le taux d'adultes en probation est demeuré relativement stable (graphique 9). Le taux, qui se situait à 393 contrevenants pour 100 000 adultes en 2010-2011, était de 10 % inférieur au taux enregistré 10 ans plus tôt, mais pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. En 2010-2011, le taux d'adultes en probation variait beaucoup d'une province à l'autre, allant d'un minimum de 175 pour 100 000 adultes au Québec à un maximum de 713 pour 100 000 à l'Île-du-Prince-Édouard (graphique 10).

Graphique 9

Comptes moyens des adultes sous surveillance dans la collectivité dans les provinces et territoires, selon le type de surveillance, 1980-1981 à 2010-2011

taux pour 100 000 adultes de 18 ans et plus

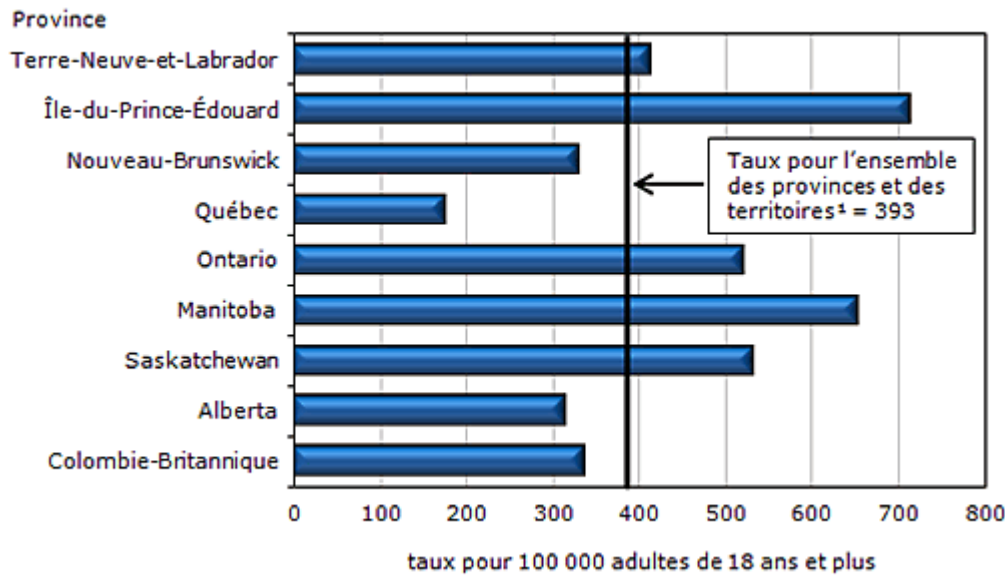


1. Les ordonnances de sursis sont une option de peine en vertu du *Code criminel* depuis 1996. Par conséquent, les données commencent en 1997.

Note : En raison de l'indisponibilité des données pour certaines années, les secteurs de compétence suivants ont été retirés afin de permettre l'établissement de comparaisons au fil du temps : Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes en probation ou purgeant une ordonnance de sursis au cours d'une journée typique. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

Graphique 10
Comptes moyens des adultes en probation, selon la province, 2010-2011



1. Exclut la Nouvelle-Écosse en raison de l'indisponibilité des données pour 2010-2011 sur les contrevenants adultes sous surveillance dans la collectivité.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes en probation au cours d'une journée typique. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

Un adulte sur 10 sous surveillance dans la collectivité purge une ordonnance de sursis

La condamnation avec sursis est un autre type de surveillance dans la collectivité. Les ordonnances de sursis sont assorties de certaines conditions qui restreignent les mouvements et les activités du contrevenant et dont le non-respect peut entraîner la suspension immédiate de l'ordonnance et l'emprisonnement du contrevenant. En 2010-2011, environ 11 % des contrevenants adultes sous surveillance dans la collectivité purgeaient une ordonnance de sursis.

Après une période d'augmentation initiale suivant l'adoption de la condamnation avec sursis en 1996, le taux d'adultes purgeant une ordonnance de sursis a diminué légèrement ces dernières années (graphique 9). Au cours d'une journée typique en 2010-2011, il y avait 50 condamnés avec sursis pour 100 000 adultes (tableau 6), soit environ 4 % de moins que l'année précédente mais 12 % de plus qu'il y a 10 ans.

On constate une variation importante entre les provinces pour ce qui est des taux d'adultes purgeant des ordonnances de sursis. En 2010-2011, le taux d'adultes purgeant une ordonnance de sursis en Saskatchewan (169 pour 100 000 adultes) était près du double de celui du Manitoba, la province qui s'est classée au deuxième rang. En revanche, la condamnation avec sursis était rarement utilisée au Nunavut et à l'Île-du-Prince-Édouard (tableau 7).

Le taux d'adultes en liberté conditionnelle recule de façon soutenue depuis le milieu des années 1990

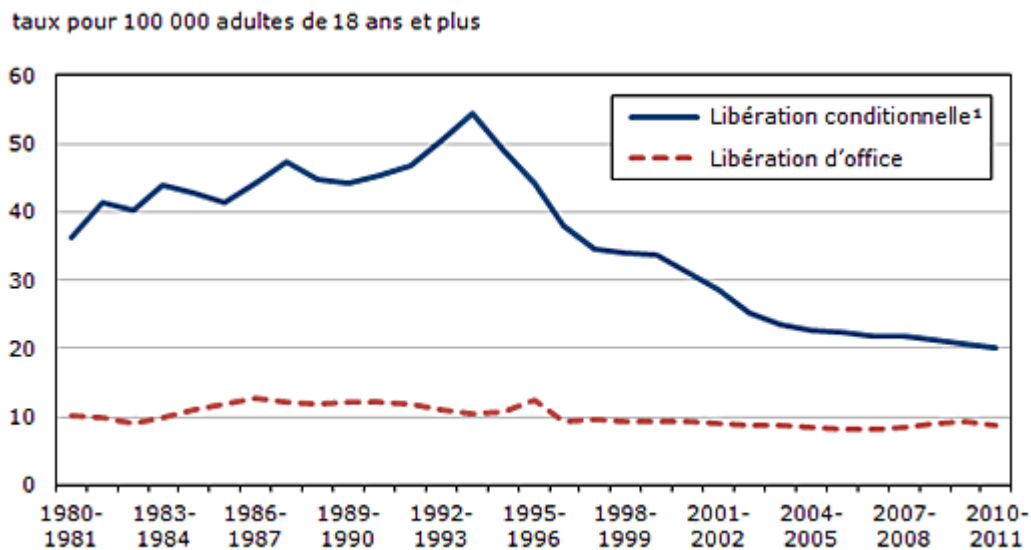
Les adultes en liberté conditionnelle, c'est-à-dire ceux en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, représentaient la proportion restante de 6 % des contrevenants sous surveillance dans la collectivité en 2010-2011. L'objet de la semi-liberté est de préparer les contrevenants à la libération conditionnelle totale ou d'office en leur permettant d'être dans la collectivité pendant le jour et de retourner dans un établissement résidentiel communautaire ou dans un établissement de garde la nuit.

Par ailleurs, les contrevenants en liberté conditionnelle totale, bien qu'ils ne soient pas tenus de retourner dans un établissement de garde la nuit, doivent se présenter régulièrement à un agent de libération conditionnelle et respecter certaines restrictions. Enfin, la libération d'office est la mise en liberté dans la collectivité des contrevenants sous responsabilité fédérale qui ont purgé les deux tiers de leur peine³¹.

Le taux de libérations d'office est stable depuis de nombreuses années. Cependant, le taux combiné d'adultes en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale a diminué chaque année depuis le sommet atteint en 1993-1994, y compris une baisse de 3 % entre 2009-2010 et 2010-2011 (graphique 11). Le taux d'adultes en liberté conditionnelle, qui s'élevait à 20 contrevenants pour 100 000 adultes en 2010-2011, était à son point le plus faible depuis que ces données ont été recueillies pour la première fois il y a plus de 30 ans³².

Graphique 11

Comptes moyens des adultes en liberté conditionnelle, selon le type de libération, 1980-1981 à 2010-2011



1. Comprend les contrevenants adultes en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale sous la surveillance du secteur fédéral ou d'une province.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes en liberté conditionnelle ou en liberté d'office au cours d'une journée typique. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

La diminution du taux de libérations conditionnelles coïncide avec l'adoption de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en 1992. Cette loi a introduit un certain nombre de modifications à la libération conditionnelle, notamment l'élimination de l'examen automatique et des changements aux dates d'admissibilité à la libération conditionnelle. Les recherches menées par le Service correctionnel du Canada laissent entendre que ces changements peuvent expliquer, du moins en partie, la diminution du taux d'adultes en liberté conditionnelle (Grant, 1998).

Comme par les années passées, la plupart (72 %) des libérations conditionnelles en 2010-2011 se sont terminées avec succès, c'est-à-dire sans incident. Environ 20 % ont pris fin en raison d'un manquement aux conditions et 8 % ont pris fin en raison de la perpétration d'une nouvelle infraction. Parmi les libérations conditionnelles qui ont pris fin en raison d'une nouvelle infraction, la grande majorité (84 %) étaient associées à un crime sans violence.

Encadré 3

Statut des adultes à l'admission initiale aux services correctionnels

Comme il a été mentionné précédemment, les renseignements sur les adultes sous la surveillance du système correctionnel sont généralement analysés à l'aide des comptes moyens ou des données sur les admissions. Toutefois, une autre façon d'examiner la présence des adultes dans le système correctionnel est d'observer le statut juridique des personnes au moment de l'admission initiale dans le système. Cette méthode est semblable au compte des admissions, sauf que chaque personne n'est comptée qu'une seule fois, que son statut juridique ait changé ou non.

En 2010-2011, des données sur l'admission initiale des adultes aux services correctionnels ont été fournies par six provinces. Comme par les années passées, dans quatre des six provinces déclarantes (Nouveau-Brunswick, Ontario, Saskatchewan et Alberta), la détention provisoire constituait le point d'admission initial le plus courant. Pour ce qui est des deux autres provinces (Terre-Neuve-et-Labrador et Nouvelle-Écosse), le début d'une peine de probation était le point d'admission initial au système correctionnel le plus courant chez les adultes.

Tableau de l'encadré 3

Admission initiale des adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et la province, 2010-2011

Type de service correctionnel	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Saskatchewan	Alberta
	pourcentage					
Détention	37,0	48,2	63,1	65,9	54,4	81,5
Détention provisoire	15,4	27,9	29,9	53,7	38,7	60,3
Détention après condamnation	15,8	12,7	24,2	5,3	13,7	21,2
Peine discontinuée	5,0	3,9	2,3	3,3	0,8	0,0
Autre type de détention temporaire	0,8	3,8	6,6	3,6	1,2	0,0
Surveillance dans la collectivité	63,0	51,8	36,9	34,1	45,6	18,5
Probation	42,7	42,3	26,6	30,5	26,6	16,2
Condamnation avec sursis	20,3	9,4	10,3	3,7	9,5	2,3
Surveillance en liberté sous caution	9,5	...
Total des services correctionnels	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels.

Résumé

Au cours d'une journée typique en 2010-2011, il se trouvait un peu plus de 163 000 contrevenants adultes sous la surveillance du système correctionnel au Canada. Comme par les années passées, la plupart (77 %) des adultes étaient sous surveillance dans la collectivité, habituellement en probation, et environ le quart (23 %) étaient incarcérés. Le taux d'adultes sous surveillance correctionnelle fléchit de 1 % entre 2009-2010 et 2010-2011, et il a reculé de 7 % par rapport à il y a 10 ans. La baisse du taux global d'adultes sous surveillance correctionnelle depuis 2000-2001 a été entraînée par la diminution du taux d'adultes sous surveillance dans la collectivité (-10 %).

En revanche, le taux d'adultes en détention a augmenté de 5 % entre 2000-2001 et 2010-2011, en grande partie en raison de la population grandissante en détention provisoire. Cela dit, le taux d'adultes en détention provisoire a fléchi de 6 % en 2010-2011, soit la première baisse notable depuis plus de 10 ans. Parmi les provinces, la Nouvelle-Écosse a déclaré le plus faible taux d'adultes en détention, tandis que le Manitoba était au premier rang. Les adultes en détention étaient généralement des hommes célibataires relativement jeunes (moins de 25 ans) et de façon disproportionnée des Autochtones.

Sources de données

Les données utilisées dans le présent article sont tirées de trois sources, soit l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes, la composante des adultes de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels et le Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les tableaux CANSIM 251-0001 à 251-0007.

L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes permet de recueillir des données annuelles sur la nature et les caractéristiques des admissions d'adultes aux services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux. Au cours des 10 dernières années, certaines provinces et certains territoires n'ont pas été en mesure de déclarer des données complètes sur les admissions : Colombie-Britannique (2010-2011), Nunavut (2010-2011), Île-du-Prince-Édouard (2004-2005 à 2006-2007), Nouveau-Brunswick (2000-2001), Alberta (avant 2005-2006) et Nunavut (2006-2007 à 2007-2008). De plus, pour les Territoires du Nord-Ouest, il n'existait pas avant 2001-2002 de données sur les caractéristiques des adultes liées au sexe, à l'identité autochtone et à l'âge au moment de l'admission.

L'Enquête intégrée sur les services correctionnels (EISC) est une enquête à base de microdonnées qui est actuellement mise en œuvre et qui remplacera un jour l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes. L'EISC vise à recueillir des données descriptives au niveau de la personne sur les caractéristiques des adultes admis aux services correctionnels. Les secteurs de compétence qui ont déclaré des données sur l'incarcération des adultes dans le cadre de l'EISC en 2010-2011 étaient les suivants : Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Saskatchewan et Service correctionnel du Canada.

Le Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes suit les tendances des populations correctionnelles au fil du temps et est utilisé pour calculer les comptes moyens. Soulignons les exclusions suivantes pour les données historiques : Terre-Neuve-et-Labrador (2009-2010 pour les données sur la surveillance dans la collectivité), Île-du-Prince-Édouard (2005-2006), Nouvelle-Écosse (2006-2007 à 2010-2011 pour les données sur la surveillance dans la collectivité), Nouveau-Brunswick (2000-2001 pour les données sur la surveillance dans la collectivité), Territoires du Nord-Ouest (2007-2008 et avant pour les données sur la surveillance dans la collectivité) et Nunavut (2006-2007 à 2007-2008).

Références

BRENNAN, Shannon. 2012. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 24 juillet 2012).

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA. 2005. 3^e salle vidéo — Centre de détention provisoire de Winnipeg, Winnipeg (site consulté le 20 avril 2012).

GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA — MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL AND PUBLIC SECURITY. 2007. *Site selected for new Edmonton Remand Centre*, Edmonton (site consulté le 21 avril 2012).

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO — MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS. 2010. *Services correctionnels : Modernisation du système*, Toronto (site consulté le 21 avril 2012).

GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN — MINISTRY OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL. 2010. *Annual Report 09-10*, Regina (site consulté le 21 avril 2012).

GRANT, Brian. 1998. « Effets de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* sur la semi-liberté », FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle, vol. 10, n° 2, p. 23 à 26 (site consulté le 17 avril 2012).

JOHNSON, Sara. 2004. « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 10 (site consulté le 17 avril 2012).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. 2011. *Fiche d'information : Crédit à l'égard de la durée de la détention préventive*, Ottawa (site consulté le 20 avril 2012).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. 2005. *Fiche d'information : Détermination de la peine équitable et efficace – Approche canadienne à la politique de détermination de la peine*, Ottawa.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU MANITOBA. 2010. *Le gouvernement provincial accroît l'efficacité du système de justice en embauchant des procureurs et du personnel de soutien*, Swan, Winnipeg (site consulté le 12 avril 2012).

NOUVELLE-ÉCOSSE. 1989. *Report of the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr. Prosecution*, vol. 1, Commissioner's Report – Findings and recommendations, Halifax, Nouvelle-Écosse.

PERREAULT, Samuel. 2009. « L'incarcération des Autochtones dans les services correctionnels pour adultes », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 29, n° 3 (site consulté le 12 avril 2012).

STATISTIQUE CANADA. 2012a. Totalisation spéciale, à partir du Recensement de la population de 2006.

STATISTIQUE CANADA. 2012b. « Population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade, selon le groupe d'âge (Recensement de 2006) », *Tableau sommaire basé sur le Recensement de la population de 2006* (site consulté le 3 mai 2012).

WALMSLEY, Roy. *World Prison Brief*, Centre international d'études pénitentiaires (site consulté le 23 avril 2012).

Notes

1. Deux provinces, soit le Québec et l'Ontario, disposent de commissions des libérations conditionnelles et sont responsables des contrevenants sous responsabilité provinciale qui se trouvent en liberté conditionnelle dans la collectivité.
2. Aux fins du présent article analytique, les adultes sous garde ou en détention désignent ceux qui sont en détention après condamnation, qui sont en détention provisoire et qui sont détenus temporairement pour une autre raison (p. ex. aux fins de l'immigration). Les adultes sous surveillance dans la collectivité désignent ceux qui sont condamnés à une peine de probation, condamnés avec sursis, libérés sous condition et en liberté d'office (sous responsabilité fédérale seulement).
3. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de données ».
4. Le compte pour 2010-2011 exclut les adultes sous surveillance dans la collectivité en Nouvelle-Écosse.
5. La variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011 exclut Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.
6. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
7. Voir la note 4.
8. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
9. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut le Nunavut.
10. Les chiffres publiés par le Ministry of the Solicitor General and Public Security de l'Alberta sont inférieurs aux chiffres publiés par Statistique Canada en raison de différences entre les méthodes de dénombrement. Les chiffres produits par Statistique Canada représentent le passage des personnes d'un statut à un autre au sein des services correctionnels. À titre d'exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. L'Alberta utilise une méthode de dénombrement différente, dans laquelle une admission en détention est comptée une seule fois, qu'il y ait eu changement de statut ou non.
11. La variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011 exclut la Colombie-Britannique et le Nunavut. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

12. Voir la note 4.
13. Voir la note 8.
14. En 2010-2011, le compte quotidien moyen des personnes détenues pour d'autres raisons (p. ex. la détention aux fins de l'immigration) représentait environ 1 % de tous les adultes en détention.
15. Voir la note 9.
16. Les taux d'incarcération provinciaux et territoriaux sont fondés sur les comptes quotidiens moyens des contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux seulement et ne tiennent pas compte des contrevenants sous responsabilité fédérale.
17. En 2000-2001 et 2010-2011, les admissions d'adultes en détention pour d'autres raisons (comme la détention aux fins de l'immigration) représentaient environ 2 % de toutes les admissions.
18. Les comparaisons du nombre médian de jours passés en détention provisoire entre 2000-2001 et 2010-2011 excluent l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique et le Nunavut.
19. Exclut les données sur l'ensemble des dépenses du Yukon et du Nunavut ainsi que les dépenses en immobilisations, comme le coût de construction de nouvelles prisons, des secteurs de compétence déclarants.
20. Les coûts relatifs à l'administration et aux services centraux représentaient 14 % des dépenses au chapitre des services correctionnels en 2010-2011, alors que ceux ayant trait aux commissions des libérations conditionnelles fédérale et provinciales en constituaient environ 1 %.
21. Le coût quotidien moyen pour incarcérer un détenu en milieu provincial ou territorial exclut le Yukon et le Nunavut.
22. Les admissions consécutives à plus d'une infraction sont représentées par l'infraction la plus grave. Exclut les admissions pour lesquelles l'infraction la plus grave était inconnue.
23. Exclut l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut en raison de l'indisponibilité des données.
24. Les renseignements sur le sexe, l'âge et l'identité autochtone excluent la Colombie-Britannique et le Nunavut. Les renseignements sur l'état matrimonial sont fondés sur des données provenant de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Service correctionnel du Canada.
25. Voir la note 16. Désigne les adultes (18 ans et plus) qui ont déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis ou les Inuits; ceux qui ont déclaré être des Indiens des traités ou des Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*; et ceux qui ont déclaré être membres d'une bande indienne ou d'une Première Nation.
26. Pour plus de renseignements, voir Samuel Perreault, 2009, « L'incarcération des Autochtones dans les services correctionnels pour adultes », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 29, n° 3.
27. Dans le cas des adultes détenus en milieu fédéral, on évalue également un septième domaine, soit celui des problèmes personnels ou affectifs.
28. Une personne est considérée comme ayant un besoin dans un domaine en particulier lorsque le niveau de besoin a été évalué comme moyen ou élevé à sa dernière évaluation.
29. Les autres types de surveillance dans la collectivité, comme la liberté sous caution, l'ordonnance d'engagement de ne pas troubler l'ordre public et les mesures de rechange, ne sont pas compris dans l'analyse.
30. Voir la note 4.
31. Les contrevenants qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou pour une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office. De plus, le Service correctionnel du Canada peut recommander qu'un contrevenant ne soit pas mis en liberté d'office en raison de certaines circonstances (p. ex. doutes que le contrevenant puisse commettre une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant). Pour plus de renseignements, voir le site Web de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.
32. Comprend les contrevenants adultes en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale sous la surveillance du secteur fédéral ou d'une province.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le type de surveillance, Canada, 2010-2011

Type de service correctionnel	2010-2011			Variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011	Variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011
	nombre	pourcentage	taux ¹		
Détention					
Détention sous responsabilité fédérale	13 758	8,4	50,6	2,6	-5,8
Détention sous responsabilité provinciale ou territoriale ²	24 461	15,0	89,9	-0,1	12,5
Détention après condamnation ^{2,3}	10 916	6,7	40,1	7,1	-13,7
Détention provisoire ^{2,4}	13 086	8,0	48,1	-6,2	52,5
Autre ^{2,5}	458	0,3	1,7	31,9	-10,0
Total de la détention²	38 219	23,4	140,5	0,9	5,1
Surveillance dans la collectivité					
Probation ^{6,7}	103 955	63,7	393,2	-0,9	-10,0
Condamnation avec sursis ^{6,7}	13 211	8,1	50,0	-4,2	12,0
Libération conditionnelle totale	3 652	2,2	13,4	-3,3	-30,4
Libération d'office	2 389	1,5	8,8	-4,9	-6,1
Semi-liberté	1 143	0,7	4,2	-1,1	-23,6
Libération conditionnelle provinciale ⁸	659	0,4	3,9	-8,1	-53,7
Total de la surveillance dans la collectivité^{6, 7, 9}	125 010	76,6	472,9	-1,5	-9,7
Total des services correctionnels^{7, 9, 10}	163 229	100,0	615,9	-0,9	-6,8

1. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

2. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut le Nunavut.

3. Comprend les adultes en détention après condamnation seulement, et les adultes en détention après condamnation et détenus en vertu d'un autre type de détention temporaire (statut mixte).

4. Comprend les adultes en détention provisoire seulement, et les adultes en détention provisoire et en détention après condamnation (statut mixte).

5. Comprend les adultes détenus en vertu d'un autre type de détention temporaire seulement, et les adultes détenus en vertu d'un autre type de détention temporaire et d'un mandat en détention provisoire (statut mixte).

6. Les données de 2010-2011 excluent les comptes de la surveillance dans la collectivité pour la Nouvelle-Écosse.

7. La variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011 exclut Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

8. Les chiffres de 2010-2011 ainsi que les variations du taux en pourcentage reflètent les données provenant du Québec et de l'Ontario, les seules provinces qui disposent actuellement de commissions des libérations conditionnelles. Le nombre d'adultes en liberté conditionnelle provinciale tient également compte de ceux qui sont surveillés par les provinces ou les territoires en vertu d'accords d'échange de services avec le Service correctionnel du Canada.

9. Exclut les contrevenants sous responsabilité fédérale sous surveillance à long terme et en permission de sortir.

10. Le nombre total d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2010-2011 exclut les adultes sous surveillance dans la collectivité en Nouvelle-Écosse. Le taux exclut les données de la Nouvelle-Écosse tant sur la détention que sur la surveillance dans la collectivité.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des chiffres ne corresponde pas au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

Tableau 2
Admissions d'adultes aux services correctionnels, selon le secteur de compétence, 2010-2011

Secteur de compétence	Détenition ¹		Surveillance dans la collectivité ²		Total des services correctionnels		Variation du taux global en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011	Variation du taux global en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011
	bca VfY	taux ³	bca VfY	taux ³	nombre	taux ³		
Province ou territoire								
Terre-Neuve-et-Labrador	1 974	472,7	2 124	508,6	4 098	981,3	2,4	13,3
Île-du-Prince-Édouard	948	830,4	643	563,2	1 591	1 393,6	1,8	7,6
Nouvelle-Écosse	5 323	691,6	4 230	549,6	9 553	1 241,2	-0,8	11,7
Nouveau-Brunswick ⁴	4 923	805,4	2 335	382,0	7 258	1 187,5	-6,6	..
Québec	40 825	640,0	13 141	206,0	53 966	845,9	-2,8	-15,4
Ontario	94 763	902,3	42 871	408,2	137 634	1 310,5	-5,2	-7,3
Manitoba	24 023	2 528,7	8 507	895,5	32 530	3 424,2	5,1	31,7
Saskatchewan	11 091	1 381,9	6 013	749,2	17 104	2 131,1	3,8	-11,1
Alberta ^{4, 5}	39 955	1 378,7	10 419	359,5	50 374	1 738,2	-5,2	..
Colombie-Britannique
Yukon	614	2 249,2	389	1 425,0	1 003	3 674,1	-10,2	-22,2
Territoires du Nord-Ouest	1 337	4 138,2	573	1 773,5	1 910	5 911,7	7,6	..
Nunavut
Total⁶	225 776	960,5	91 245	388,2	317 021	1 348,7	-3,1	-4,9
Fédéral	8 416	30,9	6 891	25,3	15 307	56,3	-5,8	-12,6
Total⁶	234 192	996,4	98 136	417,5	332 328	1 413,9	-3,2	-5,2

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Les chiffres sur la détention comprennent la détention après condamnation, la détention provisoire et les autres types de détention temporaire (ou une combinaison des trois).

2. Les chiffres à l'échelon provincial correspondent au nombre d'admissions à la probation, à la condamnation avec sursis et à la libération conditionnelle sous responsabilité provinciale (le cas échéant). Les chiffres à l'échelon fédéral correspondent au nombre d'admissions à la libération conditionnelle et à la libération d'office.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

4. Les données de 2000-2001 n'étaient pas disponibles. Par conséquent, il n'a pas été possible de calculer la variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011.

5. Les chiffres publiés par le Ministry of the Solicitor General and Public Security de l'Alberta sont inférieurs aux chiffres publiés par Statistique Canada en raison de différences entre les méthodes de dénombrement. Les chiffres du présent tableau représentent le passage des personnes d'un statut à un autre au sein des services correctionnels. À titre d'exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. L'Alberta utilise une méthode de dénombrement différente, dans laquelle une admission en détention est comptée une seule fois, qu'il y ait changement de statut ou non.

6. Les chiffres totaux pour 2010-2011 excluent la Colombie-Britannique et le Nunavut. La variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011 exclut la Colombie-Britannique et le Nunavut. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note : Une admission est comptée chaque fois qu'une personne est admise à un type de détention ou de programme communautaire. La même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes des admissions, car elle peut passer d'un type de statut juridique à un autre ou réintégrer le système plus tard au cours de la même année. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 3
Comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le secteur de compétence, 2010-2011

Secteur de compétence	Détenition ¹		Surveillance dans la collectivité ²		Total des services correctionnels		Variation du taux global en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011	Variation du taux global en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011
	nombre	taux ³	nombre	taux ³	nombre	taux ³		
Province ou territoire								
Terre-Neuve-et-Labrador ⁴	314	75,3	1 906	456,3	2 220	531,6	..	-20,6
Île-du-Prince-Édouard	114	99,9	828	725,4	942	825,3	12,6	11,0
Nouvelle-Écosse	426	55,3	426
Nouveau-Brunswick	452	74,0	2 346	383,8	2 798	457,8	-3,5	..
Québec	4 589	71,9	14 760	231,4	19 349	303,3	-2,9	17,9
Ontario	8 731	83,1	58 561	557,6	67 292	640,7	-1,9	-9,2
Manitoba	2 019	212,5	7 033	740,3	9 052	952,9	5,8	2,2
Saskatchewan	1 513	188,5	5 626	701,0	7 139	889,5	3,5	11,3
Alberta	2 989	103,1	10 452	360,7	13 441	463,8	-1,4	-10,2
Colombie-Britannique	2 818	76,6	14 465	393,1	17 282	469,7	-2,0	-19,0
Yukon	74	270,7	307	1 125,6	381	1 396,3	-2,1	-33,8
Territoires du Nord-Ouest ⁵	301	930,6	542	1 676,5	842	2 607,1	15,4	..
Nunavut ⁵	122	595,7	1 000	4 894,6	1 121	5 490,3	-4,6	..
Total⁶	24 461	89,9	117 825	445,7	142 286	536,6	-1,1	-5,9
Fédéral⁷	13 758	50,6	7 185	26,4	20 943	77,0	0,4	-12,3
Total⁶	38 219	140,5	125 010	472,9	163 229	615,9	-0,9	-6,8

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Les chiffres sur la détention comprennent la détention après condamnation, la détention provisoire et les autres types de détention temporaire (ou une combinaison des trois).

2. Les chiffres à l'échelon provincial correspondent au compte moyen d'adultes qui purgent une ordonnance de probation, une ordonnance de sursis et qui sont en liberté conditionnelle provinciale (le cas échéant). Les chiffres à l'échelon fédéral correspondent au compte moyen d'adultes qui sont en liberté conditionnelle et en liberté d'office.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

4. Le compte moyen des adultes sous surveillance dans la collectivité n'était pas disponible pour Terre-Neuve-et-Labrador en 2009-2010. Ainsi, il n'a pas été possible de calculer la variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011 pour les adultes sous surveillance correctionnelle.

5. Le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut n'était pas disponible en 2000-2001. Ainsi, il n'a pas été possible de calculer la variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011.

6. Le nombre total d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2010-2011 exclut les adultes sous surveillance dans la collectivité en Nouvelle-Écosse. Le taux exclut les comptes des adultes en détention et des adultes sous surveillance dans la collectivité en Nouvelle-Écosse. La variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011 exclut Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

7. Les comptes de la surveillance dans la collectivité reflètent le nombre moyen de contrevenants adultes sous responsabilité fédérale en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale et en liberté d'office. Exclut les contrevenants sous surveillance à long terme et en permission de sortir.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

Tableau 4

Comptes moyens des adultes en détention, selon le type de détention et le secteur de compétence, 2010-2011

Secteur de compétence	Détention provisoire ¹		Détention après condamnation ²		Autre type de détention temporaire ³		Total des placements sous garde		Variation du taux global en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011	Variation du taux global en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011
	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴		
Province ou territoire										
Terre-Neuve-et-Labrador	81	19,4	233	55,9	314	75,3	0,0	7,2
Île-du-Prince-Édouard	18	16,0	91	79,5	5	4,4	114	99,9	27,9	19,2
Nouvelle-Écosse	241	31,3	156	20,3	28	3,7	426	55,3	-2,0	15,3
Nouveau-Brunswick	140	22,9	303	49,6	9	1,4	452	74,0	-1,6	52,9
Québec	2 062	32,3	2 526	39,6	4 589	71,9	-1,3	28,5
Ontario	5 341	50,9	3 173	30,2	217	2,1	8 731	83,1	-1,8	-2,7
Manitoba	1 298	136,6	721	75,9	2 019	212,5	6,4	63,3
Saskatchewan	516	64,3	997	124,2	1 513	188,5	-1,0	24,0
Alberta	1 733	59,8	1 256	43,3	2 989	103,1	1,2	21,5
Colombie-Britannique	1 454	39,5	1 190	32,3	173	4,7	2 818	76,6	0,8	-3,3
Yukon	39	141,3	35	129,3	74	270,7	-7,3	14,8
Territoires du Nord-Ouest	109	337,9	192	592,7	0	0,0	301	930,6	8,6	34,7
Nunavut ⁵	53	257,9	43,1	210,9	26	126	122	595,7	7,8	..
Total⁶	13 086	48,1	10 916	40,1	458	1,7	24 461	89,9	-0,1	12,5
Fédéral	13 758	50,6	13 758	50,6	2,6	-5,8
Total⁶	13 086	48,1	24 674	40,1	458	1,7	38 219	140,5	0,9	5,1

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les adultes en détention provisoire seulement, et les adultes en détention provisoire et en détention après condamnation (statut mixte).

2. Comprend les adultes en détention après condamnation seulement, et les adultes en détention après condamnation et détenus en vertu d'un autre type de détention temporaire (statut mixte).

3. Comprend les adultes détenus en vertu d'un autre type de détention temporaire seulement, et les adultes détenus en vertu d'un autre type de détention temporaire et d'un mandat de détention provisoire (statut mixte).

4. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

5. Le nombre moyen d'adultes en détention au Nunavut n'était pas disponible en 2000-2001. Par conséquent, il n'a pas été possible de calculer la variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011.

6. La variation du taux global en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 pour la détention exclut le Nunavut.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes en détention au cours d'une journée typique. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.

Tableau 5
Dépenses au chapitre des services correctionnels pour adultes, selon le secteur de compétence, 2010-2011

Secteur de compétence	Détenition		Surveillance dans la collectivité		Administration et services centraux		Commissions des libérations conditionnelles nationales et provinciales		Total des dépenses		Coût par habitant ¹
	milliers de dollars	% du total	milliers de dollars	% du total	milliers de dollars	% du total	milliers de dollars	% du total	milliers de dollars	%	dollars
Province ou territoire											
Terre-Neuve-et-Labrador	28 090	84	4 738	14	517	2	33 345	100,0	65,22
Île-du-Prince-Édouard	7 076	81	1 192	14	431	5	8 699	100,0	60,67
Nouvelle-Écosse	30 642	70	9 130	21	3 851	9	43 623	100,0	46,17
Nouveau-Brunswick	25 204	82	4 140	14	1 304	4	30 648	100,0	40,71
Québec	306 406	80	62 936	16	9 827	3	4 201	1	383 371	100,0	48,49
Ontario	584 074	78	112 209	15	49 740	7	2 457	0	748 480	100,0	56,58
Manitoba	119 366	85	19 596	14	2 159	2	141 121	100,0	114,31
Saskatchewan	86 278	83	13 973	13	3 289	3	103 540	100,0	99,17
Alberta	127 198	78	31 026	19	5 047	3	163 271	100,0	43,88
Colombie-Britannique	171 655	75	49 863	22	7 839	3	229 357	100,0	50,63
Yukon
Territoires du Nord-Ouest	26 674	83	3 283	10	2 145	7	32 102	100,0	732,41
Nunavut
Total²	1 512 664	79	312 086	16	86 149	4	6 658	0	1 917 556	100,0	56,19
Fédéral³	1 448 190	66	225 189	10	483 576	22	46 000	2	2 202 955	100,0	64,55
Total²	2 960 853	72	537 275	13	569 725	14	52 658	1	4 120 511	100,0	120,74

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le coût par habitant correspond au coût total des services correctionnels divisé par l'ensemble de la population canadienne.

2. Exclut les données sur les dépenses du Yukon et du Nunavut.

3. Les dépenses fédérales comprennent les dépenses du Service correctionnel du Canada, mais elles excluent celles de CORCAN.

Note : Les dépenses des services correctionnels tiennent compte des salaires, des traitements, des avantages sociaux et des coûts d'exploitation. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 6

Admissions d'adultes en détention après condamnation, selon l'infraction la plus grave et la province ou le territoire, 2010-2011

Province ou territoire	Type d'infraction							
	Crimes violents ¹	Crimes contre les biens ²	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel	Infractions relatives aux drogues	Infractions aux autres lois fédérales	Infractions aux lois provinciales	Infractions aux règlements municipaux
	pourcentage							
Terre-Neuve- et-Labrador	24	21	15	29	3	5	3	0
Île-du-Prince- Édouard	16	13	53	12	3	1	3	0
Nouvelle- Écosse	18	19	6	39	6	1	10	0
Nouveau- Brunswick	15	27	10	31	5	1	10	0
Québec	11	22	21	19	13	1	5	9
Ontario	22	23	3	39	7	1	6	0
Manitoba	62	17	4	12	1	3	0	0
Saskatchewan	16	17	8	49	3	0	7	0
Alberta
Colombie- Britannique
Yukon	29	11	15	39	5	0	1	0
Territoires du Nord-Ouest	74	6	3	15	2	0	0	0
Nunavut
Total	24	22	7	34	6	1	5	1

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Comprend, par exemple, les voies de fait, les menaces, le vol qualifié, l'agression sexuelle, le harcèlement criminel, la séquestration et l'homicide.

2. Comprend, par exemple, le vol, l'introduction par effraction, la possession de biens volés, la fraude, le méfait, le vol de véhicules à moteur et l'incendie criminel.

Note : Les admissions consécutives à plus d'une infraction sont représentées par l'infraction la plus grave. Exclut les admissions pour lesquelles l'infraction la plus grave était inconnue. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Tableau 7

Comptes moyens des adultes sous surveillance dans la collectivité, selon le type de surveillance et le secteur de compétence, 2010-2011

Secteur de compétence	Probation		Condamnation avec sursis		Libération conditionnelle provinciale ¹		Total de la surveillance dans la collectivité		Variation du taux global en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011	Variation du taux global en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²		
Province ou territoire										
Terre-Neuve-et-Labrador ³	1 720	411,8	186	44,5	1 906	456,3	..	-23,9
Île-du-Prince-Édouard	814	713,4	14	12,0	828	725,4	10,8	9,9
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick ⁴	2 011	329,0	335	54,8	2 346	383,8	-3,8	..
Québec	11 165	175,0	3 113	48,8	482	7,6	14 760	231,4	-3,4	14,9
Ontario	54 574	519,6	3 816	36,3	171	1,6	58 561	557,6	-1,9	-10,1
Manitoba	6 202	652,8	832	87,5	7 033	740,3	5,7	-7,7
Saskatchewan	4 267	531,7	1 359	169,3	5 626	701,0	4,8	8,4
Alberta	9 091	313,7	1 359	46,9	2	...	10 452	360,7	-2,1	-16,4
Colombie-Britannique	12 327	335,0	2 137	58,1	1	...	14 465	393,1	-2,6	-21,5
Yukon	271	993,9	36	130,2	0	...	307	1 125,6	-0,8	-39,9
Territoires du Nord-Ouest ⁴	516	1 595,8	23	72,2	3	...	542	1 676,5	19,5	..
Nunavut ⁴	998	4 887,2	1	6,5	0	...	1 000	4 894,6	-5,9	..
Total⁵	103 955	393,2	13 211	50,0	659	...	117 825	445,7	-1,3	-8,7
Fédéral⁶	7 185	26,4	-3,5	-22,7
Total⁵	103 955	393,2	13 211	50,0	659	...	125 010	445,7	-1,5	-9,7

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Deux provinces, soit le Québec et l'Ontario, disposent de commissions des libérations conditionnelles. Les comptes pour les autres provinces et territoires représentent les adultes qui sont supervisés en vertu d'accords d'échange de services.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas avec ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

3. Le nombre moyen d'adultes sous surveillance dans la collectivité n'était pas disponible en 2009-2010. Par conséquent, il n'a pas été possible de calculer la variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011.

4. Le nombre moyen d'adultes sous surveillance dans la collectivité n'était pas disponible en 2000-2001. Par conséquent, il n'a pas été possible de calculer la variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011.

5. Les chiffres totaux pour 2010-2011 excluent la Nouvelle-Écosse. La variation du taux en pourcentage entre 2009-2010 et 2010-2011 exclut Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. La variation du taux en pourcentage entre 2000-2001 et 2010-2011 exclut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

6. Correspond au compte moyen des contrevenants adultes sous responsabilité fédérale en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office. Exclut les contrevenants sous surveillance à long terme et en permission de sortir.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance dans la collectivité au cours d'une journée typique. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels.